

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 10 octobre 2018 à 20 heures conformément aux convocations du 02 octobre 2018.  
Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 03 avril 2018 ; Choix du scénario du projet d'aménagement du centre de loisirs et financement ; Chai : hébergement des collections du musée de la vigne de Plauzat ; Assurances : autorisation signature nouveau contrat ; Signature électronique du Président ; Envois dématérialisés : autorisation signature des conventions ; Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : désignation délégué ; Questions diverses.

## Séance du 10 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix octobre à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 02 octobre 2018.

**Présents** : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Messieurs Yves CHAMBON, Didier FOURNIER, Henri SAUZEDDE et Serge COISSARD ;

**Absents** : Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Monsieur Jean-Christophe VICTORI ;

**Excusés** : Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Monsieur Mickaël SANTOS, Madame Edwige MOLINIER ;

**Procurations** : de Madame Aude AYOUL-GUILMARD à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur Mickaël SANTOS à Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, de Madame Edwige MOLINIER à Monsieur Gilles PÉTEL ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles PÉTEL.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 AVRIL 2018

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

### 2018/007 – CENTRE DE LOISIRS – CHOIX DU SCÉNARIO DU PROJET DE D'AMENAGEMENT

Dans sa délibération du 9 octobre 2017 le syndicat avait décidé de lancer une «Etude de programmation de la transformation des bâtiments du centre de loisirs et du chai du Domaine de Chadieu».

Le président rappelle sommairement le contenu des différents scénarios étudiés par le cabinet d'architecture Panthéon pour répondre aux objectifs fixés par le syndicat, à savoir réserver les salles existantes au rez-de-chaussée aux activités de l'ALSH et aménager des locaux pour les autres activités liées à l'arrivée de la Voie Verte et à la valorisation du Val d'Allier.

Le scénario n°1, repris dans la «restitution n°6 : Les Attendus» par le cabinet d'architecture paraît le plus pertinent pour satisfaire ces objectifs.

Après en avoir discuté, le comité syndical unanime, retient ce scénario estimé à 860 000 euros HT pour la tranche ferme et 427 000 euros HT pour la tranche conditionnelle, et autorise le cabinet d'architecture à poursuivre sa mission sur cette base.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/10/2018

transmise au Préfet le 05/11/2018

### 2018/008 – CENTRE DE LOISIRS – FINANCEMENT DU PROJET DE D'AMENAGEMENT

Le coût prévisionnel d'opération estimé par le cabinet d'architecture s'élève à 860 000 euros HT pour la tranche ferme et 427 000 euros HT pour la tranche conditionnelle. Ces travaux font suite à l'étude qui a fait l'objet d'une première fiche projet de demande d'aide le 1er décembre 2016.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, qu'une demande d'aide LEADER pour le financement de l'opération soit déposée selon le plan de financement suivant :

Récapitulatif des dépenses	Montant HT présenté	Financements		Montants HT
Tranche ferme	860000 €	Union Européenne	FEADER (Leader)	1029600 €
Tranche conditionnelle	427000 €	Autofinancement & emprunt	Syndicat Intercommunal de Chadieu	257400 €
<b>Total HT des dépenses prévisionnelles</b>	<b>1287000 €</b>	<b>Total HT des recettes prévisionnelles</b>		<b>1287000 €</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- décide d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention et à signer tous documents liés à cette demande.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/10/2018

transmise au Préfet le 05/11/2018

#### **2018/009 – CHAI – HÉBERGEMENT DES COLLECTIONS DU MUSÉE DE LA VIGNE DE PLAUZAT**

Compte tenu du montant des travaux nécessaires au chai pour répondre aux normes de sécurité en vigueur, il n'est pas possible financièrement de mener ce projet à son terme, en plus des investissements sur le bâtiment du centre de loisirs.

Il est malgré tout envisageable d'utiliser les locaux pour stocker du matériel.

Aussi le comité syndical à la majorité, accepte de recevoir dans la cave du chai, comme évoqué lors de la séance du 5 mars 2018, une partie de la collection du Musée de la Vigne de Plauzat, après signature d'une convention.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/10/2018

transmise au Préfet le 05/11/2018

#### **ASSURANCES**

Monsieur le Président rappelle le contrat d'assurances relatif aux installations et au matériel du SI de Chadieu. Il précise que le contrat signé avec la SMACL est à reconduction tacite. Afin de se mettre en conformité avec le code des marchés publics, il convient de signer un contrat à terme.

Le comité syndical souhaite que soient consultées d'autres compagnies. Aussi, il charge le bureau de consulter, de choisir la mieux disante, et autorise le président à signer le nouveau contrat.

#### **2018/010 – DÉMATÉRIALISATION – TIERS DE TÉLÉTRANSMISSION Ixchange2 ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE CERTINOMIS RGS\*\***

Dans le cadre de la dématérialisation de la comptabilité et des échanges avec la Préfecture Monsieur le Président propose l'utilisation du Tiers de Télétransmission Ixchange2, pour Actes et Hélios. Ceci permettra la dématérialisation totale des pièces

comptables avec la trésorerie et la mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires avec la Préfecture. Il précise qu'en complément du module de dématérialisation, il convient d'obtenir un certificat électronique Certinomis exécutif RGS\*\*.

IXCHANGE2 dépense d'investissement		
Désignation	HT	TTC
Création et paramétrage du compte 256 301 409 00014	120,00	144,00
Mise en œuvre et accompagnement à distance	100,00	120,00
IXCHANGE MODULE DE DEMATERIALISATION dépense de fonctionnement annuelle		
Désignation	HT	TTC
Tiers de télétransmission (actes, actes budget, Hélios) Parapheur	143,00	171,60
WEB SERVICES dépense de fonctionnement pour 3 ans		
Désignation	HT	TTC
Certificat électronique Certinomis exécutif RGS** - 3 ans	295,00	354,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide de retenir la proposition Ixchange2 – Tiers de télétransmission, ainsi que la proposition relative au certificat électronique Certinomis RGS\*\*.

Il autorise Monsieur le Président à accepter les devis proposés concernant Ixchange2 et la signature électronique Certinomis RGS\*\*.

**Délibération** : publiée et/ou affichée le 25/10/2018

transmise au Préfet le 05/11/2018

#### **2018/011 – CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION**

Monsieur le Président présente la convention qu'il est nécessaire de signer entre le Syndicat Intercommunal de Chadieu et la préfecture du Puy de Dôme pour permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il précise que le dispositif utilisé XChange2 est proposé par l'opérateur JVS-Mairistem, homologué le 21 juin 2014.

Cette convention précise le nom des parties prenantes, le dispositif utilisé, les engagements sur l'organisation de la mise en œuvre de la télétransmission, la validité et l'actualisation de la convention.

Considérant le processus présenté, l'assemblée, unanime, se prononce favorablement au projet de convention, il autorise Monsieur le Président à la signer et le charge des suites à donner.

**Délibération** : publiée et/ou affichée le 25/10/2018

transmise au Préfet le 05/11/2018

#### **2018/012 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ**

Monsieur le président, fait part que depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) personnelles est applicable aux communes dans la mesure où elles effectuent des traitements de données personnelles.

Aussi, quand il existe au niveau syndical, le correspondant informatique et libertés (CIL) voit son poste transformé en délégué à la protection des données (DPG).

Les grands principes de la loi Informatique et libertés de 1978 sont conservés, mais les changements résident dans l'élargissement des missions exercées. Notamment l'information et le conseil au responsable de traitement et aux personnes chargées de la mise en œuvre des traitements. Le contrôle du respect du RGPD. La coordination entre la commune et la CNIL. L'assurance de la bonne tenue du registre des traitements automatisés et non automatisés.

Monsieur le président, après accord de l'intéressée, propose que soit désignée dans un premier temps, la secrétaire du syndicat, pour assurer les missions de DPG.

Il précise par ailleurs que d'autres solutions seront peut-être envisageables, avec les outils de mutualisation (prestation de services, entre communes, entre communautés de communes, etc.), ou par le biais de l'externalisation (conventionnement avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, ou le service d'un prestataire privé).

Le principe est d'avoir un niveau d'expertise suffisant, de disposer de suffisamment de temps et de moyens, qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt, d'être autonome et assumer cette fonction en toute indépendance.

Après discussion, et à l'unanimité, Myriam BLANZAT, secrétaire du syndicat est désignée déléguée à la protection des données (DPD).

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/10/2018

transmise au Préfet le 05/11/2018

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Manifestation du 13 octobre 2018**

Dans le cadre des animations prévues dans le contrat territorial Allier Aval, le CEN organise à partir de 14h une sortie nature «Nouveau regard sur la forêt de Chadieu» ouverte au public. Au programme : balade contée en forêt, animation photo et fresque artistique collective, activités autour de l'arbre.

A partir de 20h30, le CPIE propose une balade nocturne sur la biodiversité de la nuit et une conférence – débat sur les enjeux liés à la pollution lumineuse.

### **2 – Rencontre avec les services de Mond'Arverne Communauté**

Le conseil communautaire de Mond'Arverne a, lors de sa séance du 28 juin 2018, décidé que «les actions en faveur de la jeunesse (3-17 ans) dans le cadre d'activités extrascolaires, et périscolaires le mercredi pour un temps d'ouverture supérieur à 3h30» seraient d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2019.

L'organisation d'un ALSH, autrefois appelé centre aéré, était le moteur de la création du syndicat par les communes. Les élus d'alors avaient immédiatement engagé des travaux conséquents pour ouvrir le centre aéré dans les meilleurs délais.

L'ALSH constitue toujours l'activité principale sur le site et les élus du syndicat se sont inquiétés de son devenir à partir du 1er janvier 2019. Ils ont donc rencontré le Président de Mond'Arverne le 10 août, puis Mme Cécile GILBERTAS, Vice-Présidente Enfance-Jeunesse, Dominique GRIVEL, Directrice Générale des Services, Audrey PIMENTA, Directrice adjointe Services à la population, Nicolas POUDEROUX, Coordonnateur Enfance-Jeunesse, le 9 octobre.

La proposition de la communauté de communes est de maintenir l'organisation actuelle jusqu'au 31 août 2019. A partir du 1er janvier 2019 le CPIE facturera la participation des communes de la communauté aux journées-enfants directement à Mond'Arverne.

A partir du 1er septembre 2019 les parents des enfants du territoire devront amener les enfants dans l'ALSH de leur choix, il n'y aura plus de ramassage des enfants par autobus le matin. Une partie des enfants pourra ensuite être transporté à Chadieu, centre ressources pour l'ensemble des ALSH. Mond'Arverne prévoit d'acheter des prestations à travers un conventionnement annuel avec le CPIE.

Après en avoir longuement discuté, le comité syndical estime qu'il faudra revoir la convention avec le CPIE et signer une convention avec Mond'Arverne, notamment pour

prévoir sa participation aux frais de fonctionnement du centre de Chadieu, actuellement supportés exclusivement par les 5 communes du syndicat.

Adoption des délibérations n°2018-007 à 2018-0012

**Fin de la séance à 22 heures 45.**

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Metzger'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL' at the top, 'Mairie d'AUTHEZAT' in the center, '63114' below it, and 'DE CHADIEU' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

Pierre METZGER.

